



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Vos références

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 15 51 096 357 314
Déclarant 2 (C) : 04 89 673 136 232

Référence de l'avis : 25 77 A338196 07

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

2 IMP DU VERGER

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 59 32 6737828789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 77016

FLEURY JULIEN DANIEL PAUL N.
OU FLEURY SARA ELIZABETH
2 IMP DU VERGER
77170 BRIE COMTE ROBERT

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Revenu fiscal de référence :

48 450

Nombre de parts :

4,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2025

N°fiscal : 15 51 096 357 314

Déclarant 1 - Nom de naissance : FLEURY JULIEN

Déclarant 2 - Nom de naissance : FORTI SARA

Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3				4,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 45921	Déclar. 2 3101	Total
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	45921	3101		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4592			
Déduction minimale.....		- 504		
Salaires, pensions, rentes nets.....	41329	2597		43926
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			12	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				7
Revenu brut global.....				43933
CSG déductible.....				- 1
Revenu imposable.....				43932
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Dons aux œuvres.....	5897		5897	0
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0
Impôt total avant crédits d'impôt.....				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1	Montant déclaré	Montant retenu	
				1 - 1
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				- 1
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE

1

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

48450

Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées (article 1965 L du Code Général des Impôts).

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

12

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés

Déclar. 1

5015
4513

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Nets

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....

Déclar. 1

17222

Déclar. 2

16741

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

4114

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4393

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....

+ 4601

+ 4399

Plafond calculé sur les revenus de 2024.....

+ 4637

+ 4637

Plafond pour les cotisations versées en 2025.....

= 17745

= 17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401